



Contrat d'engagement entre l'école et les familles

Fonctionnement pour l'année scolaire
2020-2021

Une fois ce règlement lu attentivement, un exemplaire est à nous retourner, paraphé à chaque page et signé par les parents. Cela signifie l'acceptation du présent règlement. Une copie est à conserver.

Préambule

L'école Montessori Les Souris Vertes accueille les enfants de la maternelle au CM2. Nous sommes une école privée hors contrat fonctionnant selon les principes de la pédagogie Montessori. L'école porte également des valeurs écologiques et intègre l'apprentissage de la langue anglaise.

L'association « Les Souris Vertes » se veut être un lieu d'échanges, de bienveillance, de rencontres et de partages.

La structure est régie par la forme juridique associative, dont le conseil d'administration participe à l'organisation financière et administrative de l'école.

L'école Montessori est dirigée par sa directrice et son équipe pédagogique.

L'instruction, l'organisation des temps de classe et la direction de l'établissement relève du rôle de l'équipe pédagogique, formée et expérimentée, validée par l'inspection académique.

Le présent contrat vise à rendre chacun garant de ses responsabilités vis-à-vis de cet établissement et à vous présenter le fonctionnement de notre école.

Pédagogie et apprentissages

Principes de la pédagogie

La pédagogie Montessori est personnalisée et active, ce qui permet à chaque enfant de s'épanouir selon son propre rythme (de l'enfant précoce à l'enfant en situation de handicap) afin de lui donner la chance de progresser au mieux de ses capacités personnelles et au moment le plus propice pour lui. L'enfant est invité à observer, explorer, prendre des initiatives. La motricité fine et le développement des sens de l'enfant sont à la base de ses apprentissages. Viennent ensuite la lecture et les mathématiques : la manipulation individuelle d'un matériel concret y est toujours le point de départ. Dans les classes, les valeurs de coopération et d'autonomie dans le travail sont portées par les éducatrices. La confiance est mise en l'enfant et en son potentiel. L'équipe, éducatrices comme volontaires en Service Civique, est formée à cette pédagogie.

Éducation bienveillante

L'école est un lieu de vie pour l'enfant. Tout y est mis en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. La pédagogie Montessori n'a recours ni à la punition, ni à la récompense. Cependant, l'encouragement et certaines formes de sanctions existent. La sanction, contrairement à la punition, est en lien direct avec l'action commise, elle est connue à l'avance comme une conséquence logique à une action. Celle-ci peut aller du simple rappel de la règle, à une demande de réparation, ou à une mise à l'écart du groupe.

Dans un souci de responsabiliser l'enfant au matériel ne lui appartenant pas, l'école peut demander aux familles de remplacer, réparer ou rembourser du matériel cassé par son enfant.

Discipline et liberté ne varient pas en sens contraire. Davantage de liberté n'est pas équivalent à moins de discipline et inversement. « Autonomie » signifie étymologiquement en latin la capacité à se fixer des limites, des règles ou des lois soi-même : c'est la présence de l'autre qui me fait percevoir les limites de ce que je peux faire et donc qui m'apprend à vivre en groupe.

Paraphes :

Rôle des éducateurs

L'éducateur Montessori est là pour éveiller le potentiel des enfants. Il suit leur progression dans les apprentissages, selon la pédagogie. Il est aussi le garant d'une ambiance de travail calme, structurée et bienveillante. Il veille au respect des règles de classe, tout en respectant l'autonomie de chaque enfant. Il met en place un environnement adapté et présente le matériel, en fonction des besoins des enfants. Le travail de l'éducateur est d'observer finement chaque enfant afin de déterminer à quel stade de développement il se trouve (Maria Montessori parle de période sensible). Il lui propose alors le bon matériel au bon moment et profite ainsi de l'élan naturel de l'enfant vers cet apprentissage. Chaque matériel est utilisé d'une façon très précise. Avant qu'un enfant puisse manipuler seul une activité, l'éducateur prend le temps de la lui présenter individuellement. L'éducateur laisse les enfants expérimenter le matériel le temps qu'ils le souhaitent en garantissant le calme dans la classe et l'espace de travail de chacun. Un lien de confiance s'établit.

L'organisation de la classe et de l'application de la pédagogie incombent à l'équipe pédagogique et sa directrice. Les enseignantes s'engagent à faire évoluer leur pratique en restant informées des évolutions et innovations pédagogiques grâce à des lectures, formations, liens avec d'autres écoles, recherches personnelles ...

Répartition dans les classes

Le matériel de la classe étant adapté aux enfants à partir de 2 ans ½, il nous est possible de les accueillir dès cet âge sous réserve : une période d'essai nous permettra d'évaluer si l'enfant est déjà en demande. Si oui, il sera accueilli avec joie. Si cela nous semble trop tôt, nous inviterons les parents à renouveler l'expérience ultérieurement en fonction de la capacité de l'enfant à s'adapter à la séparation et à l'entrée à l'école.

Classe des écureuils : 2 ans et demi à 6 ans *

Classe des chouettes : 6 à 11 ans*

*La répartition des classes se fait en fonction des effectifs d'enfants inscrits et d'encadrants, elle peut donc varier. L'inscription d'un enfant dans l'une d'elle peut varier en fonction de l'acquisition des règles de vie de classe, de son évolution dans les apprentissages et du matériel nécessaire à l'enfant. L'enfant y est inscrit pour toute l'année.

Suivi pédagogique

L'évolution de vos enfants fait l'objet d'un suivi personnalisé quotidien par les éducatrices grâce à leurs observations régulières, aux présentations de matériel et à la tenue des cahiers de progression et cahier d'observation. Les parents peuvent prendre rendez-vous avec les éducatrices tout au long de l'année. Au mois de juin, un bilan scolaire pour l'année écoulée est rendu aux parents.

Dans notre école, nous ne suivons pas un programme prédéfini par l'éducation nationale, cependant, nous fixons des objectifs par niveau/âge des enfants et assurons une progression constante.

Nous avons comme objectif que chaque enfant ait les acquis requis par l'éducation nationale à la fin de l'année scolaire (sauf difficultés particulières de l'enfant).

Place de la faune et la flore

Notre école porte les valeurs du respect de l'environnement. Le lien avec la nature et les animaux est un axe majeur dans notre enseignement.

Chaque année, particulièrement au printemps, les classes s'investissent dans la création d'un jardin nourricier (potager –en utilisant les principes de la permaculture-, jardin aromatique, ...), et dans le respect et la protection des animaux (nichoirs à chauve-souris/à oiseaux, cabanes à insectes, laisser un coin de verdure non débroussaillé pour la petite faune sauvage des jardins, ...). Les expériences de nature régulières amènent les enfants à adopter un comportement naturaliste : observations et découvertes, recherches de faune et flore dans les recueils appropriés.

Un chien est présent toute l'année dans chaque classe et nous observons chaque jour à quel point leur présence est bénéfique pour les enfants, que ce soit pour apaiser et rassurer ceux qui ont du mal à se détacher de leurs parents ou pour les responsabiliser en apprenant à s'occuper d'un être vivant et à le respecter. Nos petits bouledogues sont de formidables compagnons pour toute l'école.

Trois poules accompagneront les élèves pendant leur récréation à partir de septembre.

Pour l'année 2020-2021, les thèmes des classes sont la permaculture et l'écologie pour la classe des chouettes, les forêts pour la classe des écureuils.

Sport

Dans les classes, les enfants sont libres de se déplacer, tout au long de la matinée. La pause méridienne permet à chacun de pratiquer du sport tel que rollers, vélo, trottinette, foot et tous jeux libres dont les enfants sont à l'initiative.

Les éducatrices de chaque classe organisent chaque quinzaine des sorties randonnées, sorties sportives (vélos, ...), des jeux sportifs collectifs, etc...

Matériel

Le matériel pédagogique des classes est précieux et en un seul exemplaire. Si vous découvrez dans les poches de votre enfant un objet que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de ce matériel. Aidez votre enfant à le ramener en lui expliquant que cette pièce lui sera utile à l'école et qu'elle y est à sa place.

Volontaires en Service Civique

L'école accueille et forme (à la bienveillance et à la pédagogie Montessori) ses volontaires en Service Civique tout au long de l'année. Ils sont présents en classe avec les éducatrices, lors des récréations et du temps de midi. Ils sont invités à partager leur(s) passion(s) et à monter un projet avec les enfants. Ils sont choisis après entretien, selon leur motivation et leur projet professionnel. Un règlement leur est dédié.

Stagiaires et bénévoles

L'école accueille des personnes en stage, sélectionnées selon leur projet professionnel et leur motivation. Les parents seront informés de la présence de ces personnes à l'école via le tableau dans la salle d'accueil. Il est crucial pour l'ambiance de travail et le respect des activités de chacun de faire preuve de la plus grande discrétion dans les classes : parler le moins possible et en chuchotant. Les téléphones portables ne sont pas autorisés en classe, ou devront être mis en «mode avion». Un règlement est dédié aux observateurs.

Vie scolaire

Contacts

Vous pouvez joindre les éducatrices en cas d'urgence et pour prévenir d'une absence ou d'un retard.

Merci de ne pas diffuser ces informations sans notre accord, de privilégier le mail, sinon nous contacter de préférence par SMS (8h – 18h sauf week-end).

Mail de l'école : lessourisvertes88@gmail.com

Diane, pour la classe Écureuil : 06 20 33 31 57

Joanne, pour la classe de la Chouette : 06 58 11 87 19

Angélique, pour le secrétariat : 06 11 35 19 88

Admission

Chaque année, les enseignantes se réservent le droit d'admettre ou non l'enfant au sein de l'école après un entretien avec la famille et en fonction des effectifs.

Chaque enfant étant unique et aucune pédagogie n'ayant la capacité de convenir à tous, une période d'essai de deux mois est mise en place pour chaque nouvel inscrit, période pendant laquelle l'équipe pédagogique prendra la décision d'une inscription ou non à l'année.

L'école est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis. La classe a lieu de 8h45 à 12h00, les enfants sont attendus à 8h30. Les activités d'après-midi ont lieu de 14h00 à 16h00. Le temps de midi, de 12h00 à 14h00, est consacré au repas puis au temps libre en extérieur. L'école est fermée durant les vacances scolaires (zone B, sauf modification exceptionnelle) et les jours fériés.

Paraphes :

L'inscription à l'école suppose une fréquentation régulière, selon un rythme constant à l'année. Il est possible d'inscrire pour un mi-temps (4 matinées), uniquement les enfants de moins de 3 ans en petites sections.

Pause / goûter

Pour le goûter du matin, ne sont autorisés à l'école que les oléagineux, fruits et légumes frais ou secs. Chacun ramène son propre goûter qui sera mangé pendant le temps de pause.

Les cagettes de noix, pommes, tomates, sont les bienvenues si des parents ont le souhait de partager ;)

Les enfants de la classe des écureuils ont possibilité de prendre cette collation de manière individuelle, à la table du goûter qui se tient dans un espace défini de la classe. Elle peut être prise au moment de leur choix, afin de ne pas les couper dans leurs manipulations, sur une plage horaire qui s'étend de 8h30 (l'arrivée) à 10h30. Cela permet aux enfants n'ayant pas pris de petit-déjeuner, ou si celui-ci n'était pas assez conséquent, de tenir jusqu'au repas de midi. Et pour les enfants qui décident de prendre ce temps bien après leur arrivée, il leur offre une pause durant cette matinée de travail.

Les enfants de la classe des chouettes font une pause en classe (temps de souffle), individuellement ou par petit groupe, durant laquelle ils peuvent prendre le goûter, aller à différents espaces tels que la table des arts, de couture, de calligraphie ou au coin bibliothèque.

Retards

Les enfants sont attendus à 8h30 à l'école, pour pouvoir commencer la classe à 8h45. Les retards le matin perturbent les enfants concernés ainsi que le fonctionnement de la classe, il est donc important d'être ponctuel. En cas de retard pour lequel nous ne sommes pas prévenus, l'enfant pourra ne pas être accepté dans l'établissement.

L'école se terminant à 16h00, à partir de 16h30, les enfants qui sont encore présents sont conduits au centre périscolaire de Senones. Dans le cas où l'équipe enseignante n'aurait pas été prévenue d'un retard ou imprévu au-delà de ces horaires, 10 euros seront facturés par l'école indépendamment du tarif de Lor'anim.

Absences

En cas d'absence d'un enfant, il est nécessaire de prévenir les éducatrices au plus tard le jour-même avant 8h30. L'école n'est pas tenue d'accueillir un enfant malade. Si votre enfant est atteint de pédiculose (poux), il ne pourra revenir à l'école qu'une fois le traitement débuté, il est de votre responsabilité d'en informer l'équipe enseignante.

L'école est tenue de maintenir à jour un registre des présences et consigne les absences des enfants. Il est donc nécessaire de justifier dans le cahier de liaison ou par mail chaque absence de votre enfant. Au-dessus de 4 demi-journées d'absence injustifiées dans le mois, nous sommes dans le devoir d'en avertir l'inspecteur d'académie.

Pour plus de facilité, le cahier du jour sera remis aux parents en fin de mois, avec un rappel des dates d'absences à justifier.

Santé

La santé des enfants nous importe beaucoup. Nous souhaitons minimiser les ondes des téléphones et d'internet. Les téléphones portables ne sont pas autorisés en classe (uniquement par les éducateurs si besoin : photos... et en mode avion). Les salles de classes sont aérées quotidiennement pour renouveler l'air.

L'école dispose d'une trousse à pharmacie contenant : pansements et compresses, argile verte, aloe vera, gel d'arnica. En signant ce règlement, les responsables légaux donnent leur accord pour l'utilisation de cette trousse à pharmacie. En cas d'intolérance à l'un des composants spécifiés ci-dessus, veuillez-nous en informer dans le formulaire d'inscription.

L'école ne peut donner de médicament que sur autorisation écrite des parents et ordonnance médicale. En cas d'urgence, il sera fait appel aux services de premiers secours.

Effets personnels, jeux, jouets, doudous

Les bonbons, chewing-gums, jouets, objets électroniques (jouets à piles, consoles, téléphones portables, appareils photos, gadgets, ...) sont interdits à l'école, de même que les objets dangereux (couteaux, objets pointus, ...). Les objets personnels amenés (vélos, rollers, cartes à collectionner, jeux, carnets secrets, ...) sont sous la responsabilité de leur propriétaire en cas de vol ou dégradation.

Pour la classe des 3-6 ans : les doudous et tétines sont acceptés pour la sieste et resteront dans le sac au crochet de chacun lors des temps de classe. Les tétines ne sont pas autorisées en classe.

Paraphes :

Pour les enfants qui auraient du mal à se séparer de leur doudou, il sera admis en début d'année scolaire que celui-ci soit amené en classe pour le temps de parole / de groupe uniquement. Après ces temps, les enfants seront invités à les remettre dans le sac.

Tenue des enfants et autonomie

Les saisons changent et les enfants grandissent, c'est pourquoi nous vous remercions de veiller à ce que la tenue des enfants soit adaptée à la météo, à leur degré d'autonomie et à leur taille (pour les enfants ne sachant pas encore faire de lacets, merci de choisir des chaussures qu'ils sachent mettre seuls, avec fermetures velcro ou autre). De façon générale, privilégier les tenues confortables et peu fragiles. Prévoir une tenue imperméable car les enfants jouent dans le sable, la boue, sous la pluie et sont heureux d'avoir des vêtements secs une fois rentrés en classe.

L'accès aux classes se fait en chaussons.

Les objets et vêtements trouvés (sans nom) sont mis de côté, pensez à jeter un œil dans le contenant prévu à cet effet qui se trouve dans le hall d'accueil. Nous offrons les affaires non récupérées à la fin de chaque année scolaire à une association caritative.

Repas de midi

Le repas est tiré du sac, c'est à dire confié par les parents à l'école. L'école dispose d'une salle pourvue de réfrigérateurs pour maintenir les repas aux frais. Si vous désirez que votre enfant mange chaud, sachez qu'il existe des "lunch box isothermes" qui permettent de garder les repas au chaud du matin jusqu'au midi.

Penser à noter le prénom sur chaque plat, couvercle, dessert, fromage, fruit, sac. L'école se dégage de toutes responsabilités en cas de pertes de plats, couvercles, et autre (ces pertes arrivent si les contenants n'ont plus de noms). Les familles déposent les repas à la cantine le matin et récupèrent les sacs le soir. Les restes seront conservés dans les plats en début d'année afin que les familles puissent adapter les quantités données aux enfants, puis ces restes seront vidés dans un seau pour des poules. Nous rappelons que la vaisselle des plats n'est pas prise en charge par les encadrants du temps de midi.

Les bouteilles en plastique ne sont pas admises dans l'établissement. Privilégiez les gourdes réutilisables que les enfants pourront également remplir à l'école.

Temps de midi

Des activités facultatives sont proposées chaque jour pendant les temps de midi par les adultes présents.

Les enfants sont encadrés dans la bienveillance par les salariés, les volontaires en service civique et des parents bénévoles. L'autonomie et la liberté de mouvement dont chacun a droit dans la cour de récréation peut amener des conflits entre enfants, ceux-ci permettent à chacun de développer une meilleure communication (« Est-ce que mes mots ont blessé ? » « Est-ce que mes mots peuvent réparer ? ») et de devenir plus créatif et autonome dans la recherche de solutions. De plus, l'enfant apprendra petit à petit à se contrôler dans des situations frustrantes, un atout essentiel pour le reste de sa vie. Comme chaque trimestre, deux enfants médiateurs (résolution de conflits par les enfants) seront votés au conseil de classe des chouettes et auront une petite formation par les enseignantes, permettant de développer des outils de communication, de reconnaître et nommer les émotions que vivent chacun des deux partis, d'être à l'écoute et de parler en message JE. (Cet apprentissage se fait également pour tous les enfants tout au long de l'année.)

Une cotisation pour l'encadrement du temps de midi est demandée à chaque famille, le montant (entre 15 et 21€ par mois), est fixé par le CA chaque trimestre en fonction du nombre d'élèves.

Laïcité et fêtes traditionnelles

L'école accueille les familles dans le respect de leur confession. Aussi, les fêtes rythment l'année et n'ont ici aucun caractère religieux. Elles reprennent parfois notre culture judéo-chrétienne en tant que coutume de notre pays et n'invitent en aucun cas les enfants à adhérer à une quelconque croyance. Nous évitons les histoires surnaturelles.

A l'occasion de leur anniversaire, les enfants peuvent emmener un gâteau ou des fruits à partager (renseignez-vous sur les régimes alimentaires et allergies au préalable).

Sorties

Le transport des enfants lors des sorties est prévu dans les véhicules des membres de l'association ou encadrants. Chaque conducteur devra fournir une photocopie du permis de conduire et avoir son véhicule munit d'une assurance à jour la semaine précédant la sortie. La signature du règlement vaut acceptation du système de transport prévu par l'école. Il est également nécessaire de nous laisser un siège-auto nominatif les jours de sortie : obligatoire pour tous les enfants de moins de 10 ans. Les dates sont communiquées dans le planning des après-midis envoyé au début de chaque mois. Les enfants n'ayant pas de siège-auto le jour de la sortie ne pourront être transportés et resteront à l'école avec une éducatrice. Le coût des sorties n'est pas inclus dans les frais de scolarité. Dans le cas des sorties facultatives, les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant y participe s'engagent à le garder en dehors de l'école durant le moment de la sortie.

Place et rôle des parents

Temps de classe

Pendant les temps de classe Montessori du matin, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la classe avec leur enfant.

Une souplesse sera permise pour les enfants de moins de quatre ans pour lesquels les parents pourront participer au tour de parole du matin pendant le mois de septembre. Des après-midis peuvent être organisées afin que les parents puissent comprendre le fonctionnement des classes, découvrir le matériel, échanger avec les éducatrices. Les après-midis, les parents sont les bienvenus pour animer un atelier ou simplement participer, en prévenant les éducateurs à l'avance.

Une bibliothèque avec des livres sur les pédagogies Montessori et Freinet, la communication bienveillante, (...) est présente dans la salle d'accueil.

Pour pouvoir emprunter un livre, un chèque de caution sera demandé.

Implication et rôle des familles : banque du temps

Les familles sont invitées à s'impliquer pleinement de manière équitable dans : l'organisation des sorties, l'animation durant le temps de pause de midi et d'ateliers d'après-midi, l'entretien intérieur et extérieur du bâtiment et selon les motivations de chacun auprès du comité des parents (association des parents d'élèves).

Les familles ont possibilité de s'investir au sein du conseil d'administration, en s'y présentant au moment de l'assemblée générale.

L'inscription d'un enfant aux Souris Vertes engage la participation des parents ou responsables légaux au sein de l'école et de l'association. Chacun participe au fonctionnement de la structure en fonction de ses compétences. L'école étant hors contrat avec l'Éducation Nationale, cette aide est indispensable pour la pérennité de l'école.

Nous fonctionnons avec un système de banque de temps. L'objectif est que chacun s'investisse de façon autonome et selon les modalités les plus pratiques pour lui. Il est demandé à chaque famille de s'investir 10 heures au minimum sur l'année à raison d'une heure par mois (ou 3h/4h par trimestre), selon son emploi du temps et ses compétences.

Exemples de participation	Décompte de la banque du temps
Organiser/animer un atelier d'après-midi	2 heures
Organiser une sortie	Temps effectif prédéfini
Accompagner une sortie une demi-journée	2 heures
Accompagner une sortie une journée	4 heures
Fabriquer du matériel de classe	Temps effectif prédéfini
Réaliser des tâches de bricolages	Temps effectif prédéfini
Tondre la pelouse	Temps effectif prédéfini
Récolter des fonds en prévision de sorties scolaires	Néant (voir paragraphe comité des parents d'élèves)
Ménage hebdomadaire	Néant
Grand ménage trimestriel	Temps effectif sur place
Préparer un gâteau pour les portes ouvertes	1 heure

Paraphes :

Nous rappelons que les heures à effectuer ne sont pas incompatibles avec une impossibilité de se libérer en semaine: nous pouvons vous préparer du matériel à fabriquer ou à restaurer chez vous. Un chèque de 100€ sera à remettre lors de l'inscription, correspondant aux 10h de participation. Chaque fin de trimestre, un point sera fait sur la participation de chaque famille. Un cahier de la banque du temps sera tenu par les enseignantes et la secrétaire. Un tableau de suggestion de participation sera affiché dans la salle d'accueil, afin d'informer les familles de l'aide dont l'école a besoin et ainsi pouvoir écouler facilement ses heures.

Avis aux fumeurs

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

Ménage

Le ménage hebdomadaire est réalisé par les parents chaque fin de semaine, avec 4 familles inscrites. Les dates de tour de ménage sont envoyées par mail pour le trimestre, et affichées dans la salle d'accueil. Vous êtes tenus de vous informer de vos dates et d'échanger avec les parents inscrits pour vous organiser : il arrive régulièrement que des familles oublient leur date, un rappel entre parents est donc toujours bienvenu. De plus, il est plus agréable de faire le ménage à plusieurs que séparément. Il est possible de récupérer la clé afin de faire le ménage le vendredi soir, le samedi ou le dimanche. Un tableau des coordonnées sera également affiché à l'accueil. Dans le cas d'un empêchement, il est nécessaire de vous arranger avec d'autres familles de façon autonome.

Un ménage quotidien est assuré par les enseignantes et les services civiques : aspirer les tapis, balai, sanitaires, rangement, ... et un grand ménage exceptionnel sera effectué trois fois dans l'année (décembre, avril, juillet)

Ce roulement de participation au ménage est obligatoire pour chaque famille et permet à l'école d'éviter des frais supplémentaires, qui seraient une charge importante sur les cotisations de chacun. La caution de 100€ (concernant la banque du temps) couvre également la caution du ménage (à raison de 20€ retiré par absence volontaire –ménage non assuré malgré la possibilité de changement de date). Ceci dans la volonté d'être juste pour chaque famille présente : chacun s'investit équitablement sans devoir faire la part de l'autre.

Comité des parents d'élèves

Le comité des parents d'élèves peut, tout au long de l'année, organiser des animations dans le but de collecter des fonds. Cet argent servira à financer les sorties scolaires des enfants, les frais éventuels liés aux sorties s'en trouveront donc baissés ou annulés.

Le comité des parents pourra proposer au Conseil d'administration un autre objectif de financement que les sorties (achat d'une structure de jeu, intervenants extérieurs, fond de solidarité, etc...) Tous les parents en seraient informés.

Le temps passé pour cette récolte de fonds ne peut se décompter de la banque du temps.

C'est un service pour les familles, par les familles, et non pour l'école directement.

Frais et cotisations

Notre école est une école privée hors contrat, entièrement indépendante de l'Éducation Nationale. Dès lors, les frais de scolarité représentent la majeure partie des recettes et permettent la continuité de l'école.

L'inscription dans notre école est un engagement pour l'année. La scolarité est due si l'enfant est absent sauf s'il présente un certificat médical attestant de son impossibilité à venir pour une période de plus d'un mois et après accord du CA. Les frais de scolarité sont calculés pour une année scolaire et divisés en dix ou douze mois. Le tarif sera donc le même les mois des vacances scolaires. Tout départ en cours d'année doit faire l'objet d'un préavis d'un mois minimum, par lettre recommandée adressée à la direction. Un certificat de radiation scolaire sera fourni à la famille.

Également en cas de départ en cours d'année, pour ceux qui auront choisi le paiement en douze mensualités, le tarif étant lissé sur l'année incluant juillet et août, il sera nécessaire de refaire le calcul sur 10 mois en excluant les vacances d'été auxquelles la famille ne participera pas, afin d'avoir le tarif mensuel réel.

Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité. Dans le cas où ceci n'est pas respecté, l'établissement se réserve le droit d'encaisser la caution demandée à l'inscription.

Paraphes :

Les cotisations sont calculées au plus juste pour le fonctionnement de la structure. Nous procédons par prélèvement automatique entre le 1er et le 15 du mois à venir, chaque mois (12 fois). En cas de retard, il sera facturé 10% de frais de relance à partir du 20 du mois. Si vous avez un retard ou des difficultés particulières, avertissez-en la secrétaire afin d'échanger et de réfléchir à une solution.

Pour être au plus juste avec les familles, l'école propose une grille de tarifs en fonction des revenus.

En cas de rejet du prélèvement automatique de la cotisation mensuelle et sans régularisation de votre part dans les 15 jours, l'enfant sera exclu de l'école et la caution ne sera pas rendue.

Nature des frais	Montant	Objet des frais
Adhésion à l'association 1° septembre jusqu'au 31 août	20,00 € par adhérent	Couvre les frais d'assurance (locaux et individuelle élève)
Frais d'inscription pour une première inscription uniquement	70,00 € par enfant	Payables une seule fois pour l'inscription de l'enfant. Non-remboursable en cas de désistement
Frais de matériel scolaire pour la rentrée uniquement	50.00€	Payables une seule fois en début d'année. Couvrent le traitement du dossier, une partie des fournitures scolaires et pédagogiques pour l'année.
Frais de scolarité Mensuels par prélèvement automatique uniquement, entre le 1er et le 15 de chaque mois	Variable en fonction des revenus	Couvrent le fonctionnement de la structure (locaux, salaires, charges matériel pédagogique, fournitures administratives, produits d'entretien...)
Cotisation garderie des midis Mensuelle (Donne droit à une baisse du revenu imposable)	Entre 15 et 21€ par enfant en fonction du nombre d'inscrits	Couvre deux heures de garderie par jour d'école. Les frais de salaire du responsable des temps de midi sont partagés entre toutes les familles utilisant ce service. Le tarif reste le même en cas d'absence. Recalculée chaque trimestre en fonction du nombre d'élèves. L'école n'en tire aucun bénéfice.
Caution de la banque du temps et ménage (non encaissée)	1 chèque de 100€	Une heure de participation par famille par mois est demandée (ou 3h par trimestre). Deux à trois tours de ménage sont prévus par trimestre. Chaque fin de trimestre, un point sera fait. Le chèque sera rendu ou encaissé en fonction des heures réalisées ou non.
Caution scolarité (équivalent à 2 mensualités, non encaissée)	<i>Montant selon cotisation</i>	Garantie en cas d'impayé.

- **Adhésion à l'association** : il est nécessaire d'adhérer à l'association « Les Souris Vertes » pour pouvoir inscrire son enfant dans l'école. Ces frais d'adhésion s'élèvent à 20€ par adhérent pour l'année et permettent de couvrir les frais d'assurances (et une partie des charges locatives.)
- **Frais d'inscription** : les frais d'inscription s'élèvent à 70€ par famille, payables une seule fois lors de la première inscription. Ces frais doivent être acquittés au moment de la remise du dossier pour garantir l'inscription de l'enfant. Ils resteront acquis à la structure en cas de désistement. Ils couvrent : le traitement du dossier, les fournitures administratives.
- **Frais de scolarité** : les cotisations mensuelles sont calculées au plus juste chaque année et servent à couvrir le fonctionnement de la structure, principalement le loyer, les salaires et le matériel pédagogique. Le tarif est appliqué en fonction des revenus des familles, comme décrit sur la fiche d'inscription.

Caution :

Le conseil d'administration vous informe qu'à compter de la rentrée 2021, une caution de 400€ par famille sera à verser dès l'inscription (en remplacement des chèques de caution), elle sera restituée à la fin de la scolarité dans notre école.

Paraphes :

Garderie périscolaire

Cette année, l'association Lor'anim propose une garderie selon les horaires suivants :

7h00 à 8h30	École	16h30 à 18h30
-------------	-------	---------------

Fiches d'inscription au périscolaire sur demande en début d'année scolaire.

Acceptation du Règlement

Nous soussignés....., parents/responsables légaux

de :

engagés moralement et financièrement, déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'École Montessori « Les Souris Vertes » et accepter ses règles de fonctionnement.

Fait en 2 exemplaires à, le

Noms et signatures :

Contrat à retourner paraphé et signé, une copie est à nous remettre et une à conserver.

Paraphes :